



CONVENTION de CESSION de DROIT D'UTILISATION De PHOTOGRAPHIES de PERSONNE MINEURE

Nous soussignés les représentants légaux de l'enfant :

Nom : Nom :
Prénom : Prénom :
Demeurant : Demeurant :
.....

Autorisons à photographier notre enfant mineur

Dont le nom est : Née le :

À Et à utiliser son image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, nous autorisons à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographes pourront être exploitées et utilisées directement par le district de Football de Tarn et Garonne ou être cédées à des tiers, intégralement ou par extraits, sous toute forme et tout support connu et inconnu à ce jour et sans que cette liste ci-dessous puisse en aucun cas être considérée comme exhaustive, pour le monde entier, sans limitation de lieu, de quantité et de pays.

- Presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, présentation sur le site Web.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objet de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

La présente cession est consentie à titre gracieux par les représentants légaux de l'enfant.

Les représentants légaux de l'enfant, ou ce dernier à sa majorité, ont la possibilité de mettre un terme à cette convention par lettre recommandée avec AR.

Nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image ou du nom de notre enfant.

Fait pour valoir ce que droit, le à

Signature(s) précédée(s) de la mention "Bon pour accord"
Des représentants légaux de l'enfant